

ROLE ET MISSIONS DU STARTER

Désigné par l'organisateur, le Starter aura reçu la formation de **Juge de Compétition** à défaut de l'être lui-même.

Il se trouvera au départ au plus tard, dans l'heure qui précède le départ de la course.

L'heure de départ de la course prévue sur les documents est l'heure de départ du 1^{er} concurrent et non celle de l'ouvreur.

Il est en liaison permanente (casque et ligne ou walkies-talkies) avec le Chronométrateur dont il représente les "yeux" sur la ligne de départ.

Sous la responsabilité du Juge au départ il contribue par des gestes simples mais méthodiques associés à un langage règlementaire, au bon déroulement des opérations relatives à la prise de départ des coureurs.

Il lui appartient de :

- mettre en place les installations de chronométrage (2 piquets bois (50x50) à 60 cm de largeur et 50 cm de hauteur), portillon, pendule, liaison par câbles ou radio).
- effectuer les différents essais permettant de détecter les défauts et de valider les bons fonctionnements.
- Assurer à la demande du chronométrateur l'ouverture du portillon permettant la synchronisation des installations.
- Mettre en œuvre les procédures de départ :
- lors d'épreuves à intervalles réguliers (GS, SG, DH), il assurera comme le ferait une pendule, l'échelonnement des concurrents.
- il annoncera au concurrent lui ayant été présenté, "10 secondes" avec fermeture simultanée et maintien ferme du portillon.
 - *A cet ordre, le concurrent devra placer ses bâtons devant la ligne de départ aux emplacements prévus.*
- Après relâchement du portillon il poursuivra le décompte 5, 4, 3, 2, 1, GO
 - *Le concurrent ne devra partir qu'avec la seule aide de ses bâtons.*
 - *La poussée sur les poteaux de départ ou l'utilisation de tout autre moyen sont interdits.*
- Il donnera alors au chronométrateur les indications suivantes – "dossard X parti, dossard Y au départ" ou alors "dossard X parti, dossard Y absent, dossard Z au départ"

- lors d'épreuves à intervalles irréguliers (Slalom), après que le chronométrateur lui ait donné l'autorisation pour le concurrent suivant, il annoncera à ce dernier, "attention" avec fermeture simultanée et maintien ferme du portillon.
 - *A cet ordre, le concurrent devra placer ses bâtons devant la ligne de départ aux emplacements prévus.*
- Après relâchement du portillon il poursuivra par "partez"
 - *Le concurrent ne devra partir qu'avec la seule aide de ses bâtons.*
 - *La poussée sur les poteaux de départ ou l'utilisation de tout autre moyen sont interdits.*
- Il donnera alors au chronométrateur les indications suivantes – "dossard X parti, dossard Y au départ" ou alors "dossard X parti, dossard Y absent, dossard Z au départ"
- retransmettre au chronométrateur les informations relatives aux insertions de dossards décidées par le Jury par l'intermédiaire du Juge au Départ.

Il peut éventuellement assurer le doublage manuel dès lors que celui-ci ne consiste qu'à appuyer sur une poire à chaque départ.

A la fin de chaque manche il maintiendra le portillon dans la position neutre, jusqu'à ce que l'autorisation de démontage des installations lui soit signifiée.

La position neutre d'un portillon, est la position ouverte

ROLE ET MISSIONS DU JUGE AU DEPART

Désigné par l'organisateur, le juge au départ est un **Juge de Compétition** et bien que ne faisant pas partie du jury de compétition, **il convient de le doter d'une radio Jury.**

Chargé de relayer les décisions du Jury, il sera attentif au respect des horaires de la reconnaissance. **Il sera en place du début de celle-ci à la fin de l'épreuve (ou de l'entraînement) et s'assurera qu'il y a des dossards en réserve au départ.**

Il informe les coureurs des modifications légères et non essentielles apportées au tracé après la reconnaissance.

Il a autorité sur le personnel du départ : starter, chronométreur manuel

Il est responsable de la mise en place des installations du départ au plus tard **une heure avant le premier départ** :

- clôture de l'aire de départ
- protection (éventuelle) de l'aire de départ vis-à-vis des intempéries.
- préparation de la rampe de départ.
- mise en place de plaques d'appui des bâtons de ski.
- conformité de la zone de départ (**2 piquets bois (50x50) à 60 cm de largeur et 50 cm de hauteur**).

Il est responsable du respect des règles relatives au départ :

- Vis-à-vis de l'équipement des concurrents →dossards, casque de protection (il n'autorisera pas le départ d'ouvriers ou de compétiteurs sans ces derniers).
- **Lors des épreuves de vitesse en retenant le coureur au départ à l'annonce d'un START – STOP. Dans ce cas il respectera la procédure radio qui stipule qu'il intervient pour annoncer :**
 - **Start-Stop confirmé → dossard 24 en piste → dossard 25 retenu au départ.**
- Vis-à-vis du respect des intervalles définis en comité de course.
- En constatant les absences, retards et faux départs.
- **En n'autorisant une répétition de parcours qu'avec l'accord d'un membre du jury ; dans cette éventualité c'est lui qui fixera avec le coureur, le départ pour cette répétition, de sorte que ce nouveau départ ait lieu avant celui du dernier concurrent.**
- En faisant afficher les listes de départ 2^{ème} manche aussitôt que possible.

Il rend compte à l'arbitre – en fin de course – des infractions qu'il aurait pu constater.

Le Juge au départ cumule bien souvent ces missions avec celles dévolues au starter adjoint à savoir **l'appel des concurrents dans l'ordre exact des départs, mais il n'a pas à contrôler les premières portes.**

ROLE ET MISSIONS DU CHEF DES JUGES DE PORTES

Désigné par l'organisateur, le Chef des Juges de portes est un [Juge de Compétition](#).

Il a autorité sur l'ensemble des Juges de portes qui lui sont affectés

Il sera présent dès la fin du traçage (en principe 1h30 avant le 1^o départ en slalom, et 1h00 en Géant).

Il veillera à ce que le numérotage sur les piquets extérieurs et que le marquage éventuel au sol soient effectués à temps.

Le fait de le faire lui-même lui donnerait une bonne indication du nombre et de la localisation des Juges.

Il réunira ensuite les Juges de portes au départ de chacune des manches dans un délai tel qu'ils soient en place pour le passage des ouvreurs.

A ce moment là, il rappellera à chacun son rôle et donnera les consignes d'usage.

Il remettra à chacun d'eux le matériel nécessaire (fiche de contrôle, crayon) et leur désignera judicieusement les portes à surveiller.

A la fin de chacune des manches il ramassera les fiches de contrôle et participera avec l'arbitre et les autres Juges (départ et arrivée) à l'établissement du protocole de disqualifications.

Lors d'épreuves mixtes, la collecte des informations peut être effectuée après le passage des concurrents dames.

Il organise également le ravitaillement des Juges (boissons, nourriture) et peut remplacer momentanément tout juge de portes défaillant.

Il se tiendra à disposition du Jury – ainsi que l'ensemble des Juges de portes – dès lors qu'une réclamation aura été déposée jusqu'à être libéré par le DT.

ROLE ET MISSION DU JUGE DE PORTES

L'organisateur désignera un nombre suffisant, de Juges de portes **compétents** et capables d'effectuer leurs tâches. Ils contribueront par une observation minutieuse du passage des concurrents et à d'autres tâches annexes – à la régularité des épreuves.

Ils auront reçu – pour ceux d'entre eux qui ne seraient pas Juge de Compétition – un rappel de directives de la part du Chef des Juges de portes.

Ils ont rendez vous avec ce responsable **au départ** de la course à l'heure fixée par ce dernier de manière à se trouver à leurs postes dès le passage des ouvreurs.

POSITIONNEMENT DU JUGE DE PORTE

Suffisamment près pour observer et intervenir rapidement mais suffisamment loin pour ne pas gêner le coureur. **Cet endroit sera fiable.**



POSITIONNEMENT DU JUGE DE PORTE



RÈGLE DE PASSAGE

Une porte est correctement passée lorsque **les spatules des 2 skis et les 2 pieds du concurrent** ont franchi la ligne de porte.

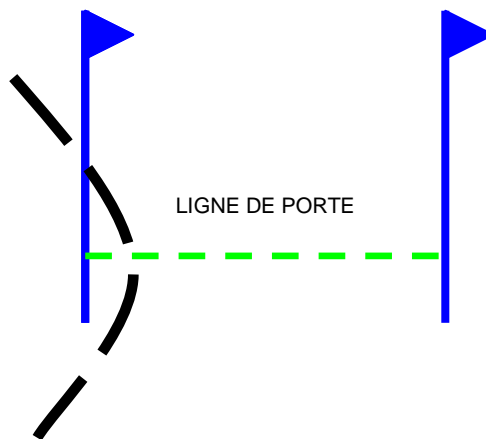
Si le concurrent perd un ski, sans avoir enfourché, la spatule du ski restant et les 2 pieds doivent avoir franchi la ligne de porte.

Cette règle est applicable lorsque le coureur doit remonter dans la porte.

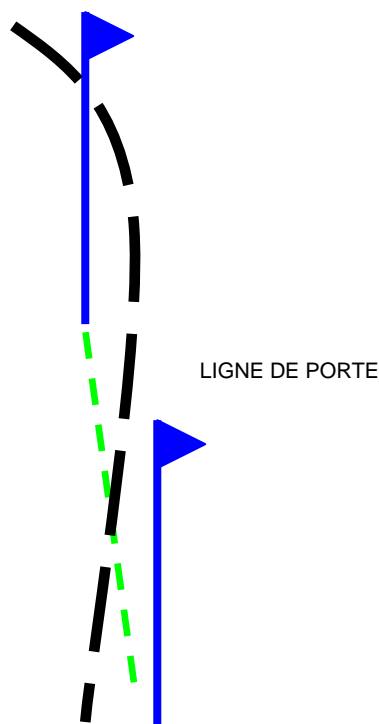
LIGNE DE PORTE ET PASSAGE CORRECT

La ligne de porte en Slalom est **la plus courte ligne droite imaginaire** entre le piquet pivot du virage et le piquet extérieur.

Porte horizontale :



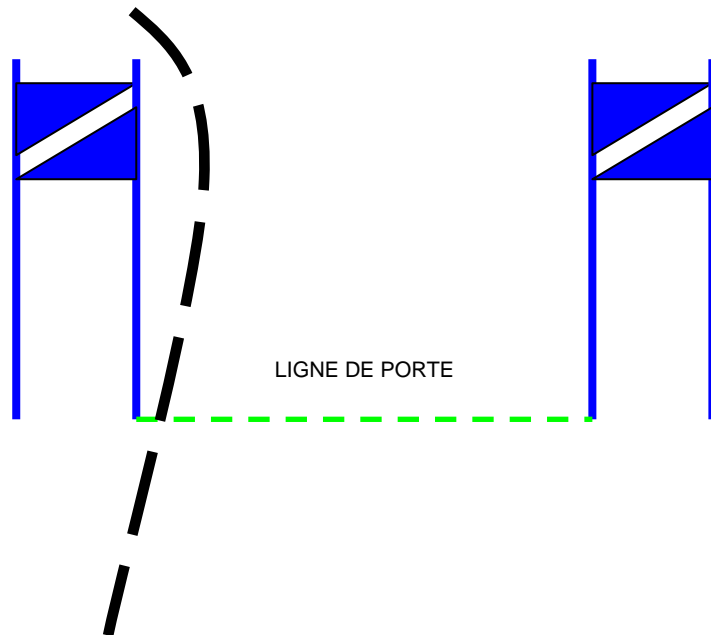
Porte verticale :



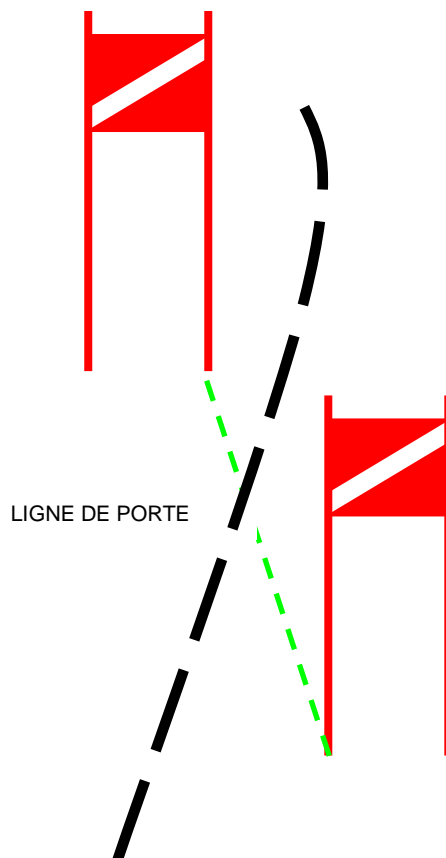
LIGNE DE PORTE

La ligne de porte en Slalom Géant, Descente et Super Géant est la plus courte ligne droite imaginaire entre les 2 piquets intérieurs.

Porte horizontale :



Porte verticale :

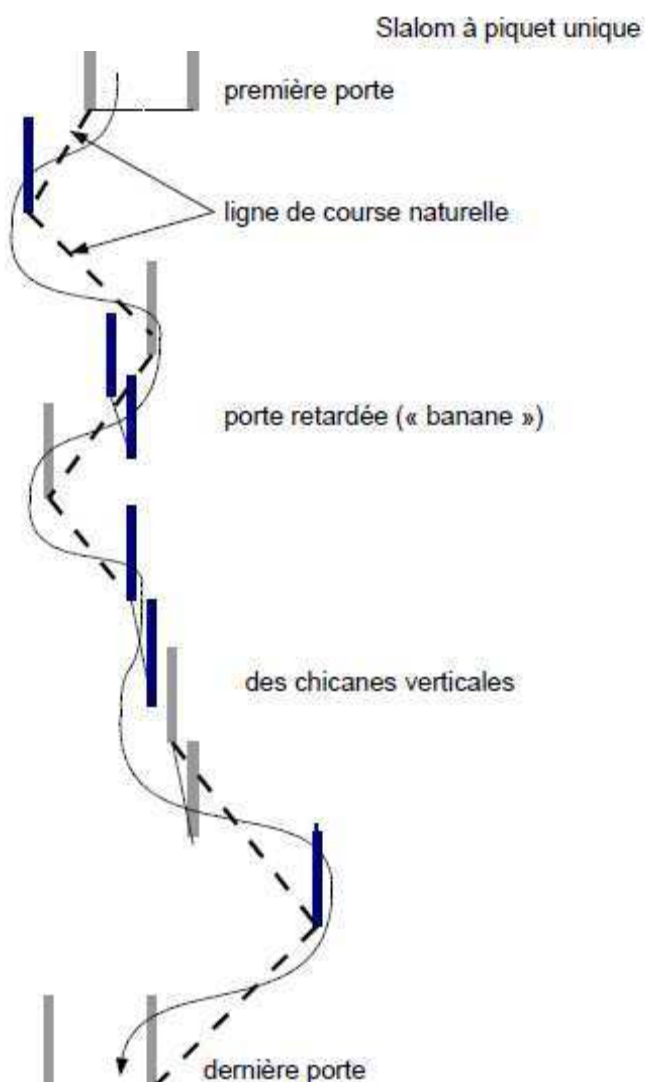


SLALOM A 1 PIQUET

SLALOM GEANT A 1 PIQUET (1 banderole et 2 piquets)

En l'absence de piquet extérieur, les deux pieds et les deux spatules des skis du compétiteur doivent avoir contourné le piquet pivot du même côté, déterminé par la ligne de course naturelle.

Cette ligne est représentée par la ligne imaginaire la plus courte allant d'un piquet-pivot à l'autre que le concurrent doit franchir. Si celui-ci ne l'a pas franchi correctement, il doit alors remonter la pente et contourner le piquet pivot du côté approprié.



CONCURRENT GENE

Le concurrent qui, lors de son parcours, s'estime gêné, doit immédiatement s'arrêter, sortir du tracé et faire reconnaître cette gêne par le Juge de porte (ou un membre du Jury) le plus proche.

Il ne devra en aucun cas avoir franchi l'arrivée.

Cas de gêne

- ✓ Obstruction de la piste (personnel, spectateur, animal, concurrent, ou autre obstacle)
- ✓ Objets sur la piste (skis, bâtons perdus par un coureur)
- ✓ Absence d'une porte (piquet non remis à temps)
- ✓ Piquet cassé

CAS PARTICULIERS

En l'absence d'un piquet pivot, le concurrent doit s'arrêter.

S'il continuait sa course, aucune faute ne pourrait être retenue à son encontre dès lors qu'il aurait parcouru le tracé dans la ligne naturelle de course (qu'il subsiste ou non un reliquat de rotule).

La casse d'un piquet – provoquant dans l'instant une faute – n'est pas à considérer comme une gêne susceptible d'amener le Jury à autoriser un nouveau départ.

Un piquet cassé ou sorti de son emplacement lors du passage d'un concurrent et qui viendrait se mettre en travers, provoquant une faute est à considérer comme une gêne susceptible d'amener le Jury à autoriser un nouveau départ.

Cette gêne ne sera retenue qu'autant que ce concurrent se sera arrêté et aura fait constater cette gêne. Il ne devra pas franchir l'arrivée.

OBSERVER LE PASSAGE DE LA PORTE

Les 2 spatules et les 2 pieds franchissent la ligne de porte



Les 2 spatules et les 2 pieds franchissent la ligne de porte



Observation, attention et vigilance.....



DISQUALIFICATION

Les 2 spatules et les 2 pieds **n'ont pas franchis** la ligne de porte

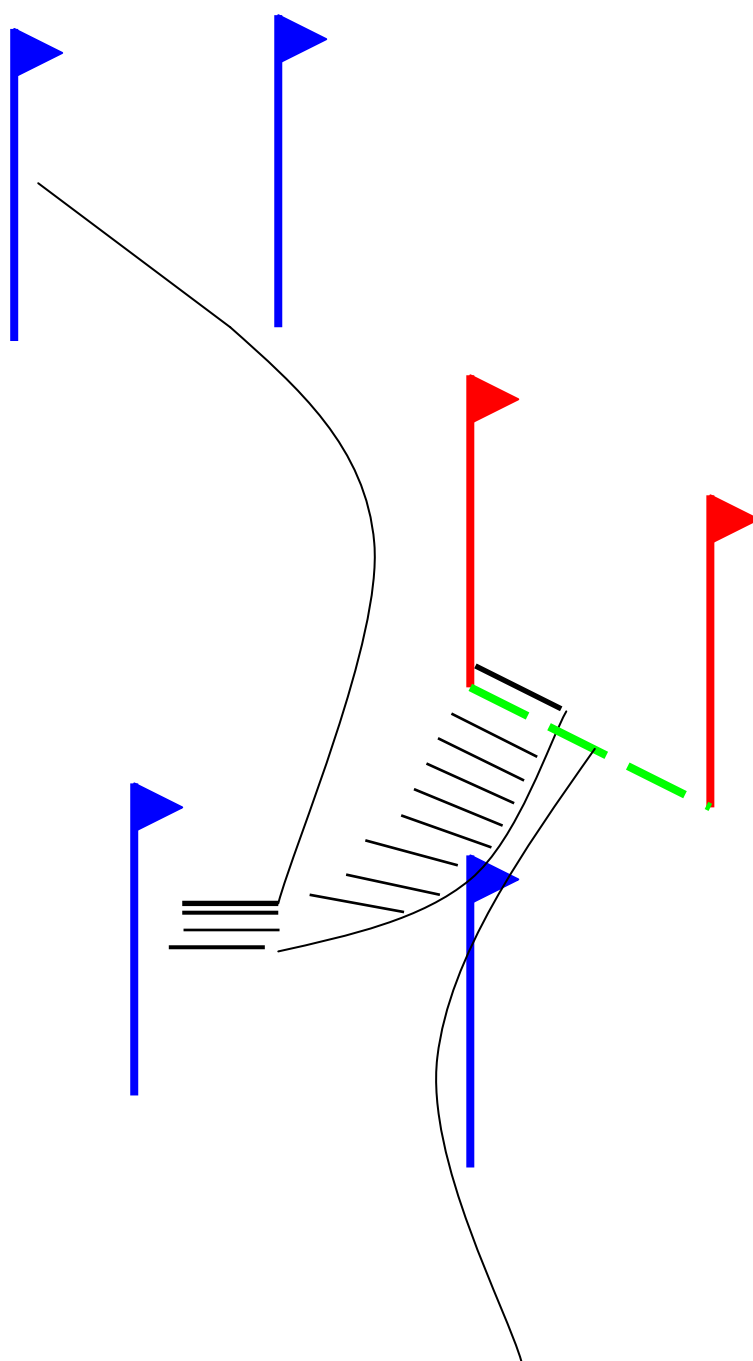


Les 2 spatules et les 2 pieds **n'ont pas franchis** la ligne de porte



RENSEIGNER LE CONCURRENT

A la suite d'une erreur de parcours ou d'une chute, le concurrent a le droit de demander au contrôleur voisin s'il a commis une faute. Le contrôleur lui indiquera s'il a commis une faute susceptible d'entraîner sa disqualification.



Le concurrent est libre de son action et ne peut, à ce sujet, se retourner contre le juge de porte.

TACHES ANNEXES

Au-delà de la surveillance du passage des portes, le Juge peut contribuer à son maintien en état (l'entretien devant être, de plus en plus confié à des équipes d'intervention mobiles et spécialisées – lissage, banderoles et piquets)

Son action devra se faire **avec la plus grande attention** afin de ne pas gêner lui-même les concurrents.

Il pourra ainsi, être amené à :

- Redresser les piquets
- Remplacer les banderoles déchirées ou manquantes



- Dégagement de la piste.
- Enlèvement de toutes marques ou repères placés par un concurrent ou une tierce personne.

Il pourra solliciter l'avis d'un Juge voisin ou d'un membre du Jury, et éventuellement provoquer une interruption de course. Il attendra sur place, à la fin de chaque manche le passage du Chef des Juges de Portes.

Qu'il ait ou non noté de disqualification sur sa fiche, il se tiendra à disposition du Jury pendant le ¼ d'heure d'examens des réclamations.

Il jugera clairement en toute impartialité – et ne déclarera une faute que s'il est convaincu qu'une faute a été commise.

ROLE ET MISSIONS DU JUGE A L'ARRIVEE

Désigné par l'organisateur, le juge à l'arrivée est un **Juge de Compétition** et bien que ne faisant pas partie du jury de compétition, **il convient de le doter d'une radio Jury.**

Il doit être présent dès le début de la reconnaissance

Il a autorité sur l'ensemble des installations et du personnel de l'arrivée (chronométreur manuel, affichage des résultats, ramassage des dossards) et cumule bien souvent ses missions avec celles du Contrôleur à l'arrivée qui sont :

- Etablissement d'une liste par ordre de passage de l'arrivée de tous les concurrents ayant terminé la course.
- Surveillance du parcours entre la dernière porte et l'arrivée.
- Contrôle du passage correct (1) de la ligne d'arrivée.

Il est responsable de la mise en place des installations de l'arrivée au plus tard **une heure avant le premier départ** :

- Clôture de l'aire d'arrivée et de la ligne jusqu'au départ des ouvreurs
- Protection des installations (poteaux et chronométrage).
- Traçage horizontal de la ligne par une couleur adéquate.

Il surveille les installations de chronométrage, refuse l'accès de l'aire d'arrivée aux personnes non autorisées.

Il veille également à ce que les concurrents ayant achevé leur parcours, quittent la zone par l'échappatoire prévu et qu'il n'y ait pas de matériel (skis, bâtons, sacs) entreposés dans la zone d'arrêt.

Il s'assurera que les bourrelets provoqués par le freinage des coureurs restent sans danger pour les coureurs. Il profitera des arrêts de course pour les supprimer, quitte à les demander lui-même.

Il rend compte à l'arbitre – en fin de course – des infractions qu'il aurait pu constater.

(1) il est rappelé que la ligne d'arrivée doit être franchie :

- soit sur les 2 skis
- soit sur 1 ski
- soit avec les 2 pieds – en cas de chute entre la dernière porte et l'arrivée.

Dans ce cas le temps enregistré par l'impulsion provoquée par une partie du corps ou de l'équipement, sera validé après que le concurrent ait franchi la ligne avec ou sans skis.

Le contrôleur à l'arrivée (poste confondu avec Juge à l'arrivée) contrôle ce passage correct

ROLE ET MISSIONS DE L'ARBITRE

Désignés par le DT, l'arbitre (et l'arbitre assistant), sont des **Juges de Compétition ou Entraîneurs** faisant partie du jury de compétition – au même titre que le DT et le Directeur d'Epreuve

Ils sont dotés d'une radio Jury.

L'arbitre assistant n'intervenant que lors des épreuves de vitesse il ne sera, ici question que de l'arbitre.

Il sera en place dès la fin du traçage c'est-à-dire 1h30 avant le 1^o départ en slalom, et 1h00 en Géant.

Il est un homme de terrain qui collabore étroitement avec le DT. Il partage avec lui, en fonction de leurs affinités, le travail de terrain et administratif.

Il est responsable du tirage au sort des numéros de dossards (**réduction du nombre de coureurs du 1^{er} groupe**)

Il inspecte la piste après traçage (seul ou avec le jury) afin de s'assurer que :

- Les piquets sont solidement fixés.
- L'alternat des couleurs de portes est juste et que leur emplacement est si possible, marqué.
- La numérotation par ordre croissant figure sur les piquets extérieurs.
- Les installations de départ et d'arrivée sont conformes.
- Il n'existe en aucun point du parcours, d'obstacles susceptibles de créer une gêne ou confusion.

Il a seul le droit de modification du tracé par ajout ou enlèvement de portes lors de cette inspection. S'il est seul sur la piste sa décision est définitive mais le traceur doit en être informé.